

Poitiers, le 11 septembre 2023

## Réhabilitation du collège Henri IV : Visite du chantier à mi-parcours



*Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, et Henri COLIN, Vice-Président en charge de l'Éducation, des Collèges, de l'Université et des Bâtiments, ont présenté ce jour, les avancées du chantier de restructuration du collège Henri IV, qui entre dans sa dernière phase de travaux pour une ouverture prévue en 2025.*

### > Un patrimoine exceptionnel à préserver

Situé dans le cœur historique de la ville de Poitiers, le collège Henri IV a une longue histoire.

**Sous le règne d'Henri IV, la première pierre du bâtiment est posée en 1608 et le premier bâtiment, la chapelle, est achevé en 1613.** Viendront ensuite les bâtiments du collège et les travaux s'étaleront tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle. Pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, des travaux d'agrandissement auront lieu, notamment pour accueillir davantage d'internes et définir différentes zones d'enseignement et de récréation en fonction de l'âge des élèves accueillis. **En 1908, la chapelle, la sacristie et le pavillon central d'entrée sont classés au titre des Monuments historiques.**

En 1960, un bâtiment est construit en partie basse sur trois niveaux pour accueillir les cuisines et la salle de restauration. En 1962, c'est au tour d'un gymnase de voir le jour (reconstruit depuis en 1994). **En 1974, le lycée Henri IV devient collège. La pleine jouissance du site, resté propriété de la Ville de Poitiers, est confiée au Département de la Vienne à la suite des lois de décentralisation.**

## > Une réhabilitation nécessaire mais complexe

En 2015, le Département de la Vienne et la Mairie de Poitiers décident de mener **une étude commune de faisabilité pour la réhabilitation du collège Henri IV. Cette étude, confiée au Cabinet Arc et Sites et à l'agence Aubry Guiguet, est menée de janvier 2016 à mars 2017.** Elle conclut à la faisabilité de l'opération de réhabilitation du collège Henri IV mais les contraintes en site occupé sont fortes.

**Une alternative est donc proposée à la fin de l'année 2017. Il s'agit à la fois de réviser l'ensemble de la sectorisation des collèges du département pour éviter une pression trop forte sur les effectifs des établissements de Poitiers et de construire un 35e collège à l'ouest de la ville en lien avec une réhabilitation du collège Henri IV pour une jauge plus raisonnable de 450 à 500 élèves.**

Ceci a conduit à l'idée de la réhabilitation de ce collège sans la communauté scolaire, déplacée pendant les travaux **sur le site du collège Joséphine Baker à Vouneuil-sous-Biard qui a ouvert ses portes en mai 2022.**

Une mission d'Assistance à maîtrise d'Ouvrage est confiée par le Département de la Vienne à la Société d'Équipement du Poitou (SEP) qui accompagne les services pour la réalisation des diagnostics et la constitution du programme. Dans le cadre des études préalables il a été décidé un « partage » du site entre la commune de Poitiers et le Département de la Vienne. Les bâtiments du XVIIe siècle resteront propriété de la ville et ceux du XIXe siècle, cœur du futur collège, seront transférés à la suite des travaux en pleine propriété au Département de la Vienne.



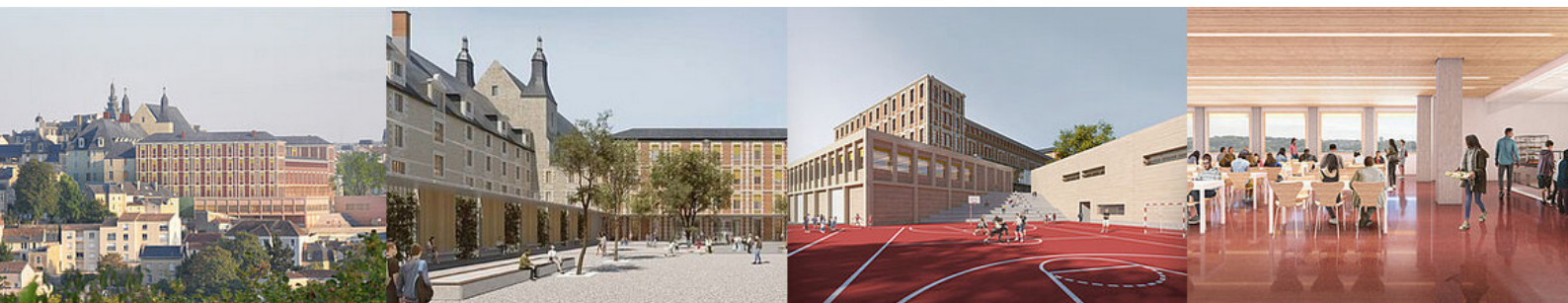
Les études d'avant-projet ont permis de cerner les principales problématiques de cette réhabilitation ambitieuse mais complexe à plus d'un titre :

- **Un site urbain très contraint du point de vue de ses accès**
- Des différences d'altimétries importantes et un dénivelé de près de 15 m entre la rue Louis Renard et la rue Jean Alexandre
- **Un sous-sol possiblement très riche en vestiges archéologiques** (cœur historique de la ville et proximité des arènes) et marqué par le passage de l'aqueduc romain
- **La nécessité de séparer les deux ensembles (Ville et Département) en respectant les contraintes patrimoniales et les impératifs de sécurité** pour deux Établissements Reçevant du Public (ERP)
- L'importance de la **préservation de ce patrimoine dans le respect du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Poitiers imposant des règles d'urbanisme et de construction précises**
- **Les impératifs de «dépollution»** du site avant toute intervention : amiante et plomb
- Les problématiques structurelles : planchers, circulations verticales et déconstruction des bâtiments des années 60 actuellement en appui sur le pignon XIXe
- La nécessité **d'adapter cet établissement aux exigences d'un collège du XXIe siècle** : disposition des espaces et fluidité des liaisons dans un ensemble de bâtiments actuellement juxtaposés

L'équipe de Philippe Prost, architecte parisien renommé, spécialiste du patrimoine, associé pour l'occasion avec l'agence Lancereau-Meyniel de Poitiers, a été sélectionnée pour la maîtrise d'œuvre.



## > L'organisation des différents pôles du collège



La phase d'Avant Projet Sommaire (APS) a permis d'affiner l'organisation entre les différents pôles que compose le collège. Les liaisons horizontales ont été retravaillées principalement au niveau de l'administration et de la restauration. Les circulations verticales ont été optimisées pour le pôle de la cour Est et la restauration.

Ces évolutions reprécisent l'unicité de traitement des volumes et des façades du pôle gymnase/évolution/SE-GPA et le pôle restauration. L'ensemble forme un tout qui règne à une même altimétrie avec des traitements de façade en mur à ossature en béton pour la restauration et en paille/terre pour le reste.

### • Le pôle d'enseignement autour de la cour principale

La cour principale est connectée à cinq cages d'escaliers judicieusement réparties, mais aussi à la galerie Est qui permet de circuler du côté de la cour Est et d'y accéder par deux escaliers. L'escalier créé a été retravaillé pour élargir les surfaces de circulation tout en intégrant les liaisons aux étages entre les salles de classes (côté Est). L'éclairage naturel et traversant est optimisé dans un souci de qualité architecturale et de frais de fonctionnement. Les sanitaires vont bénéficier de l'éclairage naturel côté Est. Dans les angles des bâtiments M et I, les salles ont été reconfigurées afin qu'elles gagnent en qualité d'espace et de vues. Les locaux techniques ont été redistribués.

Les salles de classes ont désormais deux issues et s'ajoutent aux surfaces d'enseignement globales.

Les plantations d'arbres sont retravaillées avec ceux qui existent déjà mais aussi par rapport aux contraintes des ouvrages enterrés dont l'aqueduc. Une étude sera complétée par rapport à l'ensoleillement de la cour dans la phase d'Avant Projet Définitif (APD).

### • Le pôle administration

Le pôle de l'administration s'articule entre les cours du parvis et le pôle d'enseignement principal qui fonctionne autour de la cour. Le potager est conservé et les deux escaliers créés sont détachés des constructions, en particulier côté bâtiment P.

L'administration est accessible depuis le parvis haut via le contrôle d'accès au niveau d'une grille. Les visiteurs et notamment les parents s'annoncent via un visiophone, commandé depuis le secrétariat. Un sas a été ajouté pour permettre la régulation et le filtrage. Il permet aussi d'isoler thermiquement le secrétariat. La distribution générale a été retravaillée pour offrir un ensemble de bureaux donnant sur le jardin.

L'ascenseur PMR a été rapproché vers le haut, ce qui permet, entre autre, de dégager un espace de circulation plus fluide à l'étage inférieur. Ce niveau a été redistribué par le déplacement de l'escalier principal. Des salles de travail s'ouvrent côté Est tandis que les locaux de services, techniques et d'archives sont positionnés dans les parties aveugles ou moins éclairées, ou plus éloignées.

La circulation horizontale relie désormais le pôle principal d'enseignement côté Est pour permettre une plus grande fluidité et l'agrandissement de la salle dans laquelle seront reçus les parents.

La salle des professeurs maintient son lien avec la terrasse en balcon sur la cour Est.

### • Les logements

Il y a deux logements : celui à l'Est a été agrandi suite au déplacement des locaux techniques dans les combles. La desserte de ces derniers se fera par une trappe technique dans les escaliers permettant de limiter l'impact dans des locaux nobles. Ce logement gagne ainsi 19 mètres carrés avec une baie supplémentaire. La cuisine et le séjour forment un ensemble particulièrement qualitatif.

### • Le pôle SEGPA autour de la cour Est

Le pôle de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) se situe autour de la cour Est placée entre le bâtiment L et le gymnase. Les salles d'enseignement ont été redistribuées pour concentrer les locaux techniques vers l'ancienne chaufferie.

Les locaux techniques sont rassemblés en deux entités : côté Sud l'ancienne chaufferie (qui passe à l'étage supérieur) devient le local plomberie et est associé à l'une des centrales de Traitement d'Air (CTA) et côté Nord, la seconde CTA est associée à l'atelier et au local de stockage pédagogique.

Cette configuration a l'avantage d'éloigner les classes d'enseignement de l'entrée du restaurant et de sa file d'attente. La seconde partie du pôle SEGPA est placée dans le nouveau bâtiment qui lui fait face. Une galerie couverte relie ces locaux notamment entre les deux ascenseurs qui permettent d'articuler les dessertes.

### • Le pôle sportif et SEGPA



Le pôle sportif comprend le gymnase, la salle d'évolution et le plateau technique de la SEGPA. L'ensemble comprend des bâtiments existants et neufs.

Des ajustements ont été opérés pour tirer parti des ouvrages existants au niveau des infrastructures dont certaines sont réemployées. L'ensemble est constitué d'une nouvelle enveloppe périphérique en ossature paille/terre. Cette enveloppe offre une protection thermique performante à la fois pour les bâtiments neufs et le gymnase. Pour ce dernier, la structure de la charpente est renforcée pour supporter un nouveau complexe de couverture en bacs qui assure l'étanchéité, l'isolation et l'acoustique du bâtiment. Les études ont permis de confirmer la conservation du bâtiment. La structure ne peut être conservée que dans le cas d'un complexe non végétalisé.

La seconde partie neuve de la salle d'évolution et des locaux de la SEGPA est couverte par une charpente neuve qui s'insère sur une trame décalée par rapport à celle du gymnase. La couverture est prévue végétalisée.

L'accès depuis la petite rue Sainte Catherine est agrandi pour les associations.

Les locaux existants sont conservés. La création de l'ascenseur induit la récréation d'un escalier par rapport à l'encombrement des pieux.

### • L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Le collège disposera d'une classe ULIS qui accueille des élèves (12) en situation de handicap ou de maladies invalidantes dont les difficultés ne peuvent être entièrement assumées dans le cadre d'une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficiera, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

### • Les accès aux sites selon les publics

L'accès des élèves se fera le matin par l'ouverture entière du portail pour supprimer les attroupements dans la rue. Le parvis maintient une surface abritée et un abri vélo. Cependant, les limites de cet espace d'attente sont élargies aux garde-corps existants du parvis haut. Ce dernier sera adapté notamment au niveau de l'accès vers l'administration qui restera équipé d'un portillon. L'accès des élèves sera contrôlé au niveau des trois escaliers.

L'accès logistique de la restauration par la rue Jean Alexandre sera adapté pour faciliter sa desserte.

L'accès aux logements est désormais situé depuis cette cour, ce qui permet d'être de plain-pied.

Un accès pour l'approvisionnement des classes SEGPA et pour la maintenance des bâtiments est également prévu.

L'entrée dédiée aux associations utilisant les locaux sportifs a été agrandie et offre un hall distribuant les vestiaires et les accès vers l'étage.

## > Programmation des travaux et coût du projet

### Calendrier

- >> Elaboration du programme : de juin 2019 à juillet 2020
- >> Concours pour le choix d'un concepteur : de février 2020 à décembre 2020
- >> Choix du Maître d'œuvre : mars 2021
- >> Diagnostics et études du Maître d'œuvre: d'avril 2021 à juin 2022
- >> Consultation des travaux : mars 2022 à avril 2023
- >> Début des travaux de restauration, réhabilitation et reconstruction, sur le site et l'ensemble des bâtiments conservés : fin avril 2023

Les travaux préparatoires ont débuté en juin 2022 suite au départ des élèves et du corps enseignant au collège Joséphine Baker à Vouneuil-sous-Biard.



### Trois phases de travaux sont nécessaires jusqu'à la réouverture de l'établissement en 2025 :

#### • Phase 1 de juin 2022 à février 2023

Réalisation des travaux préparatoires avec :

- la réalisation des travaux préalables de consignations des réseaux, de curage, de dépollution et de désamiantage et de déplombage des locaux pour lesquels une autorisation administrative a été délivrée
- les permis de démolir et de construire ont été accordés en avril et septembre 2022. Le chantier comprend 15 lots de travaux au total dont 11 qui ont fait l'objet d'une consultation des entreprises en fin d'année 2022.

Entreprises concernées :

Désamiantage/ Déplombage : EGD – Groupe PGMS - Vouillé

Consignation et séparation réseaux électriques : LUMELEC - Neuville-de-Poitou /AXIMA - Chasseneuil-du-Poitou

#### • Phase 2 d'octobre 2022 à fin février 2023

Début de travaux de démolition avec :

- La démolition des constructions des années 1960, comprenant les anciens logements de fonction, la demi-pension et la salle d'évolution. L'entreprise BDS - Mérignac a réalisé ces travaux.

#### • Phase 3 de fin avril 2023 à l'été 2025

Les travaux de restauration, de réhabilitation et de reconstruction, sur le site et l'ensemble des bâtiments conservés ont commencé en avril 2023 pour une réouverture de l'établissement en 2025. La première phase de suivi de travaux de fouilles archéologiques menés par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) est terminée depuis fin juillet 2023.

Entreprises concernées :

BREUIL S.A - Migné-Auxances

SMAC - Migné-Auxances

LES MENUISERIES BOURNEUF - Parigné-l'Évêque

M3C - Poitiers

ERREBA - Poitiers

SOPROMECCO - Abrest

NSA - Saint-Benoit

SPIE INDUST. & TERTIAIRE - Migné-Auxances

CORNET - Fleuré

SERVI HÔTEL 86 - Poitiers

**Le montant total de l'opération est estimé à ce jour à 40 M€, avec une subvention de l'État de 2,18 M€.**